



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 22 septembre 2014 à 18 heures 30, à la salle du conseil située au 195 rue Bilodeau, à St-Fabien-de-Panet à laquelle sont présents :

Mme Suzanne	Vocal	Pro-Maire
Mmes Françoise Nicole	Brisson Chevalier	Conseillère Conseillère
Mrs Réal Jean	Francoeur Doyon	Conseiller Conseiller

Ouverture de la séance

Formant quorum, la séance est ouverte sous la présidence de Suzanne Vocal, pro-maire. Madame Julie Lapointe fait fonction de secrétaire. (M. Claude Doyon, maire est absent).

Tous les membres présents renoncent à leur avis de convocation.

14-09-199

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour transmis par la secrétaire, il est proposé par Françoise Brisson, appuyée par Jean Doyon et résolu par les conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

MUNICIPALITE DE SAINT-FABIEN-DE-PANET SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2014 – 18h30 ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 ADMINISTRATION

3.1 Engagement – Entretien ménager;

4.0 PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

5.0 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

14-09-200

Engagement – Entretien ménager

Considérant que nous avons reçu huit propositions d'entretien ménager;

Considérant que cinq soumissionnaires ont été retenues pour entrevue;

Considérant que le conseil municipal souhaite encourager une personne sans-emploi pour effectuer l'entretien ménager des bâtiments municipaux;

Considérant que le nombre d'heures estimées sur la soumission retenue, soit 20 heures/semaine est adéquat, selon le comité de sélection, pour répondre aux besoins de la municipalité et ce en fonction de la liste (non exhaustive qui accompagnait l'offre d'emploi);

Il est par conséquent proposé par Nicole Chevalier, appuyée par Françoise Brisson et résolu par les conseillers présents de retenir la soumission de Mme Linda Poulin, à titre de travailleur autonome, comme préposé à l'entretien ménager.



N° de résolution
ou annotation

14-09-200

La période de probation est établie à 3 mois et le salaire hebdomadaire est établie à 240.00 \$ (par semaine) tel que stipulé sur le formulaire de soumission « Entretien ménager des bâtiments municipaux ».

Période de questions des contribuables


Aucune question.

Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Nicole Chevalier, appuyée par Jean Doyon et résolu par les conseillers de lever la séance à 18h40.

En signant le présent procès verbal, le pro-maire est réputé avoir signé chacune des résolutions contenues dans ce procès verbal.

Suzanne Vocal
Pro-Maire


Julie Lapointe
Secrétaire trésorière